

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1 février 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance ordinaire s'est tenue à huis clos par téléconférence à l'Hôtel de Ville, le 1 février 2021, à compter de 19h00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Lévesque.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Bob Lussier	
MME	Suzanne Lessard	Lucie Dagenais
	Chantal Gadbois	Marie-France Moquin

Assiste également à la séance le directeur général, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

RÉS 962-02-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-bas, en ajoutant au sujet varia : Appui à la MRC Brome-Missisquoi – Projet de cartographie hydrogéomorphologique de la rivière aux Brochets :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES A PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DU MAIRE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDE DE PERMIS AIRE PIIA NO. 21-001 – 5, RUE DE LA LIBERTÉ – 9288-5854 QUÉBEC INC.
7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 21-002 – 78, MCINTOSH – LE CLOS MCINTOSH
8. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 130-2019 INTITULE « PLAN D'URBANISME »
9. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 131-2021 INTITULE « RÈGLEMENT DE ZONAGE »
10. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 132-2021 INTITULE « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »
11. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 133-2021 INTITULE « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »
12. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 134-2021 INTITULE « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »
13. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 135-2021 INTITULE « RÈGLEMENT SUR LES PIIA »
14. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DE BROME-MISSISQUOI
15. ÉMISSION D'UN CHÈQUE POUR CLR COMMUNICATION PLUS
16. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVIZO EXPERTS-CONSEILS - SUIVI ET EXPLOITATION MENSUEL DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021
17. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS SPA DES CANTONS POUR L'ANNÉE 2021
18. DONATION DE L'EGLISE ANGLICANE BISHOP STEWART MEMORIAL CHURCH OF THE HOLY TRINITY DE FRELIGHSBURG
19. INDEXATION DES SALAIRES EXERCICE FINANCIER 2021
20. EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
21. RÉTROACTIVITÉS DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1 février 2021

22. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE JANVIER
23. VARIA
24. QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
25. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉS 963-02-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 11 janvier 2021 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

RÉS 964-02-21 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	Fournisseur	Référence	Montant
340	Société d'histoire et de patrimoine	Produits des ventes	210.00 \$
8802	Au coin des trouvailles	Bureau travail	0.00 \$
8803	France Breton	Impressions photos	6.90 \$
8804	Receveur général du Canada	Retenues à la source	7 793.80 \$
8805	Ministère Revenu Québec	Retenues à la source	11 024.68 \$
8806	Bell Mobilité Inc.	Cell TP & BT	96.50 \$
8807	Sylvie Côté	Élagage Archive	450.00 \$
8808	Société d'histoire et de patrimoine	Éditions livres	389.77 \$
8809	Ultima	Renouv. Assurance	40 090.00 \$
8810	Québec Inc.	Ordinateur	2 127.04 \$
8811	Sergey Golikov	Tél et Fournitures	652.55 \$
8812	Bishop Stewart Memorial Church	Entente Église	20 000.00 \$
8813	Linda Tetreault	Nettoyage Covid	180.95 \$
8814	Pierre St-Onge	Aliments	26.00 \$
8815	Succession Claude A Ranallo	Rembours. Taxes	952.77 \$
8816	Rémi Therrien	Rembours. Bureau	30.00 \$
8817	Areo-Feu LTEE	Vêtements	5 580.89 \$
8818	Avizo Experts-Conseils	Services techniques	3 952.84 \$
8819	Bell Canada	Entretien chemin	1 209.39 \$
8820	Buropro Citation Inc.	Fournitures	762.94 \$
8821	Cable Axion Digitel Inc.	Internet & Telecom	488.13 \$
8822	CANAC	Quinc., Pces., Acc.	116.97 \$
8823	Groupe CLR	Radios kit	6 434.87 \$
8824	DBR Informatique	Contrat Imprimante	60.64 \$
8825	ADMQ	Renouv. Annuel	959.13 \$
8826	Duotel Inc.	Syst. tél bureau HdV	206.95 \$
8827	Les contenants Durabac Inc.	2ème bac Récup	2 413.29 \$
8828	Les entreprises Philippe Bourdeau	Enlèv. Bordages	2 793.89 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1 février 2021

8829	Excavation Dominic Carey Inc.	Contrat déneigement	41 837.10 \$
8830	Garage MGO Dupont Inc	Remorquage	2 598.43 \$
8831	Gestion écono Plus Inc.	Contrat mensuel	91.98 \$
8832	Gilles Prairie	Rémunération 0121	1 125.00 \$
8833	Imaginatec Inc.	Contrat location	482.89 \$
8834	Impressions DF	Fournitures bureau	657.30 \$
8835	JA Beaudoin Const LTEE	Réparation ponceau	860.98 \$
8836	Rona Inc. / Rona Lévesque	Quincaillerie	879.20 \$
8837	L'Arsenal équipements Incendie	Casques et visières	4 594.00 \$
8838	Les conteneurs économax	Location conteneur	1 258.98 \$
8839	Les solutions IT Cloud	Adm. & Internet	101.38 \$
8840	MRC Brome-Missisquoi	Contrat Abattage arbre	1 000.00 \$
8841	Multilettrages +	TAG pompiers	793.33 \$
8842	Petit Moteurs de l'Estrie Inc.	Réparations matériel	442.09 \$
8843	Les pétroles Dupont	Huile de chauffage	585.84 \$
8844	PG Solutions Inc.	Contr. entretien/soutien	5 398.36 \$
8845	Bourdeau Philippe	Déneigement	0.00 \$
8846	Suroît Propane	Propane HdV	592.51 \$
8847	René Carpentier	Travaux Chalet Loisirs	16 654.14 \$
8848	Roger Courchesne	Contrat location	500.00 \$
8849	SPA des Cantons	Chat errant	100.00 \$
8850	Pierre St-Onge	Tél Incendie 0121	121.54 \$
8851	Techno Contrôle 2000 Inc.	Inspect.Entret. Incendie	627.20 \$
8852	Ville de Bedford	Collecte de verre	110.76 \$
8853	Wood Wyant Canada Inc.	Art. Nettoyage Covid	440.62 \$
8854	Y. Gosselin & Fils LTEE	Aliments & Quinc.,	0.00 \$
8855	Y. Gosselin & Fils LTEE	Aliments & Quinc.,	710.48 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

SUIVIS ET INFORMATIONS DU MAIRE

- Donation de l'église anglicane ;
- Consultation publique projets de règlements ;

CORRESPONDANCE

- Lettre de la Vitalité Frelighsburg – Demande d'appui au programme de subvention des couches lavables ;
- Courriel de la part de Linda Morin – Eau...o my God !

RÉS 965-02-21 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND – ESPACE DE PROMOTION TOURISTIQUE - AUTOROUTE 35

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Armand souhaite mettre en place un espace de promotion touristique aux abords du prolongement de l'autoroute 35 sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que les répercussions de cette bonification de l'accueil des visiteurs vont être bénéfiques pour toutes les municipalités avoisinantes, dont la nôtre ;

CONSIDÉRANT que dans le passé l'implantation d'une Maison du Québec au poste de Saint-Armand avait déjà fait l'objet de discussions auprès du gouvernement du Québec;

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1 février 2021

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : appuyer le projet de la Municipalité de Saint-Armand, sans toutefois s'engager dans le projet au-delà de l'appui moral ;

De : transmettre une copie de cette résolution aux municipalités du pôle de Bedford, la MRC de Brome-Missisquoi, la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, ainsi qu'à la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx.

ADOPTÉE

RÉS 966-02-21 PROJET ÉCOROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la lettre du ministère des Transports du Québec (MTQ), en date du 23 novembre 2020, avec la proposition de modifier l'exigence d'entretien hivernal des chemins Richford, Érables, Abercorn, sur une longueur totalisant 39,2 km, en les convertissant en écoroutes ;

CONSIDÉRANT QUE seul le déglçage mécanique de la chaussée, excluant l'utilisation du sel, est permis sur les écoroutes lorsque la température est supérieure à -3°C pour une période de 48 heures ou plus ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite s'assurer de l'efficacité de l'entretien hivernal imposé aux écoroutes ;

CONSIDÉRANT les préoccupations du conseil municipal en matière de la sécurité des utilisateurs circulants sur les chemins concernés par l'éventuelle conversion en écoroute, notamment le chemin Richford ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

De : Refuser pour l'instant la proposition du ministère des Transports du Québec envoyée le 23 novembre 2020.

ADOPTÉE

RÉS 967-02-21 DEMANDE DE PERMIS AIRE PIIA NO. 21-001 – 5, RUE DE LA LIBERTÉ – 9288-5854 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une résidence unifamiliale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend un aménagement paysager et la coupe de plusieurs arbres ;

CONSIDÉRANT QUE les plans ne sont pas complets, n'indiquant pas l'ensemble des couleurs et matériaux, la topographie, les arbres à conserver ;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres sur la façade du bâtiment ne s'harmonisent pas, il serait opportun d'avoir les mêmes proportions (soit 1/2 -1/2) ;

CONSIDÉRANT QUE le volume de la marquise est disproportionné et non aligné ;

CONSIDÉRANT QUE la protection des vents dominants n'est pas optimale ;

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Ce conseil refuse conformément au procès-verbal du CCU du 19 janvier 2021 d'accorder le permis tel que présenté et recommande au demandeur de fournir des plans complets incluant les modifications proposées.

ADOPTÉE

Frelighsburg, le 1 février 2021

RÉS 968-02-21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 21-002 – 78, MCINTOSH – LE CLOS MCINTOSH

La conseillère Lucie Dagenais déclare son intérêt, se retire de la table du conseil municipal et quitte la réunion virtuelle pour l'adoption de la présente ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à rendre conforme la marge latérale d'un bâtiment principal de 7.85 mètres et que la marge de recul latérale minimale des bâtiments principaux est de 8 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à rendre conforme la marge arrière pour un bâtiment accessoire de 1.10 mètre et que la marge de recul latérale minimale des bâtiments principaux est de 4 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à rendre conforme la marge latérale pour un bâtiment accessoire de 1.11 mètre et que la marge de recul latérale minimale des bâtiments principaux est de 4 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à rendre conforme la marge latérale pour des bâtiments principaux est de 4 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à rendre conforme le frontage simple minimal de 30.01 mètres et que le frontage simple minimal est de 50 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au règlement portant sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à rendre la demande conforme à un avis de conformité, de Jocelyn Roy, de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure dans son contexte ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est déposée de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne causera aucun préjudice au voisinage ;

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 19 janvier 2021 d'accorder la dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

RÉS 969-02-21 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 130-2019 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME »

Le maire demande le vote :

Contre : 1

Pour : 4

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu par les conseillers présents

QUE : la Municipalité adopte le projet de règlement 130-2019 intitulé « Plan d'urbanisme » ayant pour objet de remplacer le plan d'urbanisme 123-2010 dans le cadre du processus de révision quinquennale ;

QU' : une consultation publique écrite concernant le projet de règlement sera tenue entre le 21 février et le 31 mars 2021, où les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité, à l'attention du directeur général, monsieur Sergey Golikov, au plus tard le 31 mars 2021, par courrier ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : municipalite@frelighsburg.ca ;

QU' : une assemblée publique virtuelle concernant le projet de règlement sera tenue le mardi 23 mars 2021 à 19h00 sur une plate-forme numérique, hyperlien étant disponible sur le site web municipal : www.frelighsburg.ca ;

QUE : le projet de règlement pourra être consulté sur le site web municipal ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1 février 2021

QUE : l'avis public annonçant l'adoption du projet de règlement 130-2019 intitulé « Plan d'urbanisme », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, ainsi que la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, sera affiché dès cette semaine, dans les 3 parutions consécutives des journaux hebdomadaires régionaux « le Guide » et « La voix de l'Est » ;

QU' : un communiqué municipal annonçant l'adoption du projet de règlement 130-2019 intitulé « Plan d'urbanisme », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, ainsi que le calendrier d' « adoption du plan et des règlements simultanément dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme », sera distribué dès cette semaine et durant les 3 semaines consécutives.

ADOPTÉE

RÉS 970-02-21 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 131-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

Le maire demande le vote :

Contre : 1

Pour : 4

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois

Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais

Résolu par les conseillers présents

QUE : la Municipalité adopte le projet de règlement 131-2021 intitulé « Règlement de zonage » ayant pour objet de remplacer le règlement de zonage 124-2010 et tous les amendements subséquents dans le cadre du processus de révision quinquennale ;

QU' : une consultation publique écrite concernant le projet de règlement sera tenue entre le 21 février et le 31 mars 2021, où les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité, à l'attention du directeur général, monsieur Sergey Golikov, au plus tard le 31 mars 2021, par courrier ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : municipalite@frelighsburg.ca ;

QU' : une assemblée publique virtuelle concernant le projet de règlement sera tenue le mardi 23 mars 2021 à 19h00 sur une plate-forme numérique, hyperlien étant disponible sur le site web municipal : www.frelighsburg.ca ;

QUE : le projet de règlement pourra être consulté sur le site web municipal ;

QUE : l'avis public annonçant l'adoption du projet de règlement 131-2021 intitulé « Règlement de zonage », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, ainsi que la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, sera affiché dès cette semaine, dans les 3 parutions consécutives des journaux hebdomadaires régionaux « le Guide » et « La voix de l'Est » ;

QU' : un communiqué municipal annonçant l'adoption du projet de règlement 131-2021 intitulé « Règlement de zonage », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, ainsi que le calendrier d' « adoption du plan et des règlements simultanément dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme », sera distribué dès cette semaine et durant les 3 semaines consécutives.

ADOPTÉE

RÉS 971-02-21 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 132-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »

Le maire demande le vote :

Contre : 1

Pour : 4

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois

Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais

Résolu par les conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1 février 2021

QUE : la Municipalité adopte le projet de règlement 132-2021 intitulé « Règlement de lotissement » ayant pour objet de remplacer le règlement de lotissement 125-2010 et tous les amendements subséquents dans le cadre du processus de révision quinquennale;

QU' : une consultation publique écrite concernant le projet de règlement sera tenue entre le 21 février et le 31 mars 2021, où les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité, à l'attention du directeur général, monsieur Sergey Golikov, au plus tard le 31 mars 2021, par courrier ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : municipalite@frelighsburg.ca ;

QU' : une assemblée publique virtuelle concernant le projet de règlement sera tenue le mardi 23 mars 2021 à 19h00 sur une plate-forme numérique, hyperlien étant disponible sur le site web municipal : www.frelighsburg.ca ;

QUE : le projet de règlement pourra être consulté sur le site web municipal ;

QUE : l'avis public annonçant l'adoption du projet de règlement 132-2021 intitulé « Règlement de lotissement », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, ainsi que la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, sera affiché dès cette semaine, dans les 3 parutions consécutives des journaux hebdomadaires régionaux « le Guide » et « La voix de l'Est » ;

QU' : un communiqué municipal annonçant l'adoption du projet de règlement 132-2021 intitulé « Règlement de lotissement », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, ainsi que le calendrier d' « adoption du plan et des règlements simultanément dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme », sera distribué dès cette semaine et durant les 3 semaines consécutives.

ADOPTÉE

RÉS 972-02-21 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 133-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »

Le maire demande le vote :

Contre : 1

Pour : 4

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois

Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais

Résolu par les conseillers présents

QUE : La Municipalité adopte le projet de règlement 133-2021 intitulé « Règlement de construction » ayant pour objet de remplacer le règlement de construction 126-2010 et tous les amendements subséquents dans le cadre du processus de révision quinquennale ;

QU' : une consultation publique écrite concernant le projet de règlement sera tenue entre le 21 février et le 31 mars 2021, où les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité, à l'attention du directeur général, monsieur Sergey Golikov, au plus tard le 31 mars 2021, par courrier ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : municipalite@frelighsburg.ca ;

QU' : une assemblée publique virtuelle concernant le projet de règlement sera tenue le mardi 23 mars 2021 à 19h00 sur une plate-forme numérique, hyperlien étant disponible sur le site web municipal : www.frelighsburg.ca ;

QUE : le projet de règlement pourra être consulté sur le site web municipal ;

QUE : l'avis public annonçant l'adoption du projet de règlement 133-2021 intitulé « Règlement de construction », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, ainsi que la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, sera affiché dès cette semaine, dans les 3 parutions consécutives des journaux hebdomadaires régionaux « le Guide » et « La voix de l'Est » ;

QU' : un communiqué municipal annonçant l'adoption du projet de règlement 133-2021 intitulé « Règlement de construction », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, ainsi que le calendrier d' « adoption du plan et des règlements simultanément dans le cadre

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1 février 2021

d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme », sera distribué dès cette semaine et durant les 3 semaines consécutives.

ADOPTÉE

RÉS 973-02-21 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 134-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »

Le maire demande le vote :

Contre : 1

Pour : 4

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois

Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais

Résolu par les conseillers présents

QUE : La Municipalité adopte le projet de règlement 134-2021 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » ayant pour objet de remplacer le règlement sur les permis et certificats 127-2010 et tous les amendements subséquents dans le cadre du processus de révision quinquennale ;

QU' : une consultation publique écrite concernant le projet de règlement sera tenue entre le 21 février et le 31 mars 2021, où les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité, à l'attention du directeur général, monsieur Sergey Golikov, au plus tard le 31 mars 2021, par courrier ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : municipalite@frelighsburg.ca ;

QU' : une assemblée publique virtuelle concernant le projet de règlement sera tenue le mardi 23 mars 2021 à 19h00 sur une plate-forme numérique, hyperlien étant disponible sur le site web municipal : www.frelighsburg.ca ;

QUE : le projet de règlement pourra être consulté sur le site web municipal ;

QUE : l'avis public annonçant l'adoption du projet de règlement 134-2021 intitulé « Règlement sur les permis et certificats », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, ainsi que la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, sera affiché dès cette semaine, dans les 3 parutions consécutives des journaux hebdomadaires régionaux « le Guide » et « La voix de l'Est » ;

QU' : un communiqué municipal annonçant l'adoption du projet de règlement 134-2021 intitulé « Règlement sur les permis et certificats », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, ainsi que le calendrier d' « adoption du plan et des règlements simultanément dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme », sera distribué dès cette semaine et durant les 3 semaines consécutives.

ADOPTÉE

RÉS 974-02-21 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 135-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PIIA »

Le maire demande le vote :

Contre : 1

Pour : 4

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois

Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais

Résolu par les conseillers présents

QUE : La Municipalité adopte le projet de règlement 135-2021 intitulé « Règlement sur les PIIA » ayant pour objet de remplacer le règlement 116-04-00 sur les PIIA règlements et tous les amendements subséquents dans le cadre du processus de révision quinquennale ;

QU' : une consultation publique écrite concernant le projet de règlement sera tenue entre le 21 février et le 31 mars 2021, où les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité, à l'attention du directeur général, monsieur Sergey Golikov, au plus tard le 31 mars 2021, par courrier ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : municipalite@frelighsburg.ca ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1 février 2021

QU' : une assemblée publique virtuelle concernant le projet de règlement sera tenue le mardi 23 mars 2021 à 19h00 sur une plate-forme numérique, hyperlien étant disponible sur le site web municipal : www.frelighsburg.ca ;

QUE : le projet de règlement pourra être consulté sur le site web municipal ;

QUE : l'avis public annonçant l'adoption du projet de règlement 135-2021 intitulé « Règlement sur les PIIA », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, ainsi que la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, sera affiché dès cette semaine, dans les 3 parutions consécutives des journaux hebdomadaires régionaux « le Guide » et « La voix de l'Est » ;

QU' : un communiqué municipal annonçant l'adoption du projet de règlement 135-2021 intitulé « Règlement sur les PIIA », la consultation publique entre le 21 février et le 31 mars 2021, la tenue de l'assemblée publique virtuelle du 23 mars 2021 à 19h, ainsi que le calendrier d' « adoption du plan et des règlements simultanément dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme », sera distribué dès cette semaine et durant les 3 semaines consécutives.

ADOPTÉE

RÉS 975-02-21 NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DE BROME-MISSISQUOI LD+MF

CONSIDÉRANT la lettre de démission en date du 1er décembre 2020, de madame Marie-France Moquin représentante de la Municipalité de Frelighsburg au sein du conseil d'administration de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi pour l'OMH de Frelighsburg ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

De : Nommer la greffière-trésorière de la Municipalité de Frelighsburg, madame Anne Pouleur, administratrice au sein du conseil d'administration de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

RÉS 976-02-21 ÉMISSION D'UN CHÈQUE POUR CLR COMMUNICATION PLUS

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque à l'ordre de CLR Communication Plus au montant incluant les taxes de 6 434,87 \$ pour payer les dix radios portatives achetées le 18 décembre 2020 ;

QUE : Le conseil municipal transfère le montant de la facture du budget d'opération du service incendie, au poste #0331004654 - « Radio portatif » du budget d'opération du service Incendie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

RÉS 977-02-21 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVIZO EXPERTS-CONSEILS - SUIVI ET EXPLOITATION MENSUEL DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021

CONFORMÉMENT à l'offre de services professionnels en suivi et exploitation mensuel des installations d'eau potable pour l'année 2021 proposée par Avizo Experts-Conseils le 21 décembre 2020 ;

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1 février 2021

QUE : La Municipalité de Frelighsburg renouvelle le contrat avec Avizo Experts-Conseils pour le suivi et exploitation mensuel des installations d'eau potable pour l'année 2021 au montant de 21 720\$;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 978-02-21 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS SPA DES CANTONS POUR L'ANNÉE 2021

CONFORMÉMENT à l'offre de services professionnels pour l'année 2021 proposée par SPA DES CANTONS le 5 octobre 2020 ;

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin

Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg renouvelle le contrat sur appel avec SPA des cantons pour une période d'un an, à partir du 1^{er} janvier 2021, conformément aux dispositions et liste des tarifs au 1^{er} janvier 2021 ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 979-02-21 DONATION DE L'EGLISE ANGLICANE BISHOP STEWART MEMORIAL CHURCH OF THE HOLY TRINITY DE FRELIGHSBURG

CONSIDÉRANT la RÉS 736-12-19 « Entente particulière survenue entre la paroisse anglicane Bishop Stewart Memorial Church of The Holy Trinity de Frelighsburg et la Municipalité de Frelighsburg » ;

CONSIDÉRANT l'acte de donation signé le 29 janvier 2021 par le représentant du diocèse de Montréal et les représentants de la Municipalité de Frelighsburg, en présence de la notaire, Maître Alice Boulet ;

CONSIDÉRANT la clause « H » de l'« Entente particulière intervenue entre la paroisse anglicane Bishop Stewart Memorial Church of The Holy Trinity de Frelighsburg et la Municipalité de Frelighsburg » se lisant comme suit : « *Comme la vente de l'église à la municipalité privera la paroisse de revenus annuels tirés de locations variées des espaces, revenus s'étalant annuellement entre 2500\$ et 8000\$, la municipalité s'engage à verser à la paroisse un montant forfaitaire unique et non récurrent de 20 000\$ remis en un versement lors de la conclusion de la transaction* » ;

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque à l'ordre de la paroisse anglicane Bishop Stewart Memorial Church of The Holy Trinity de Frelighsburg au montant de 20 000 \$;

QUE : Le conseil municipal transfère le montant de la dépense à l'exercice se terminant au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

RÉS 980-02-21 INDEXATION DES SALAIRES EXERCICE FINANCIER 2021

CONFORMÉMENT à la résolution RÉS 934-12-20 « Adaptation du budget 2021 », adoptée lors de la séance spéciale du conseil municipal le 21 décembre 2020 ;

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois

Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Augmenter l'échelle salariale du personnel municipal et des pompiers à temps partiel pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021, à 1,5 % ; le calcul étant fait

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1 février 2021

selon l'indice des prix à la consommation sur une période de douze mois en octobre, de l'exercice précédent de 1 % majoré par le conseil municipal de 0,5 %.

ADOPTÉE

RÉS 981-02-21 EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la RÉS 924-12-20 adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 concernant le « Nouvel organigramme – municipalité de Frelighsburg » ;

CONSIDÉRANT QUE son contrat d'embauche prévoyait une période d'intégration et de transfert de connaissance échelonnée sur une période de 12 à 18 mois, en vue de sa nomination au titre de directeur général de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les attentes salariales du nouveau directeur général sont conformes au budget municipal fixé par le Conseil pour l'année 2021 ;

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin

Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg engage monsieur Sergey Golikov au titre de directeur général selon les conditions prévues à son contrat d'embauche.

ADOPTÉE

RÉS 982-02-21 RÉTROACTIVITÉS DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT la RÉS 578-03-19 « Embauche d'un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint » ;

CONSIDÉRANT que le point 4.3 « Révision du traitement et des conditions de travail » du contrat de travail du directeur général adjoint signé le 29 mars 2019, prévoyait, « la réévaluation du traitement annuel, de même que de l'ensemble des conditions de travail » ;

CONSIDÉRANT la réévaluation du traitement annuel et de l'ensemble des conditions de travail accordée le 13 juin 2019, à la fin de la période probatoire réussie ;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard

Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg régularise la situation et verse à monsieur Sergey Golikov, directeur général, un montant forfaitaire unique et non récurrent de 7 640,03 \$, représentant la rétroactivité appliquée dans le cadre de son contrat de directeur général adjoint à partir du 13 juin 2019 au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE JANVIER

VARIA

RÉS 983-02-21 APPUI À LA MRC BROME-MISSISQUOI – PROJET DE CARTOGRAPHIE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE AUX BROCHETS

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée par la MRC Brome-Missisquoi au Lake Champlain Basin Program (LCBP) ;

CONSIDÉRANT que cette étude permettra de mieux comprendre la dynamique de la rivière, de caractériser les zones d'érosion et à préciser les zones inondables ;

CONSIDÉRANT que ces informations aideront à développer une meilleure résilience face aux aléas d'inondation et d'érosion de berges et contribueront aux efforts de protection des milieux naturels ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

